



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MASSIF  
des ALPES**

PRÉFET DE MASSIF DES ALPES



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

Commissariat de massif des Alpes

Discours de

**Christophe MIRMAND,**  
Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet coordonnateur du massif des Alpes

## **Congrès annuel de Domaines skiabiles de France**

**Judi 5 octobre 2023 à 14h – Palais des congrès de Toulon**

### **Allocution du préfet coordonnateur de massif des Alpes en ouverture du congrès**

Monsieur le président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur le président de Domaines skiabiles de France,

Mesdames et Messieurs les élus et dirigeants, exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiabiles,

Mesdames et Messieurs les responsables d'entreprises de la filière de l'aménagement des domaines skiabiles.

Monsieur le commissaire du massif des Alpes,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi, en tant que préfet de la région qui accueille votre congrès cette année et en tant que préfet coordonnateur du massif des Alpes, d'intervenir devant votre chambre syndicale à ce congrès 2023 qui revêt une importance singulière.

Votre congrès a pris l'habitude de sillonner la France pour honorer les villes dotées de remontées mécaniques en dehors des stations de montagne (*Lyon, Grenoble, Paris...*). C'est une excellente initiative pour mettre en lumière l'intérêt du transport par câble comme transport public efficace et non carboné. La ville de Toulon peut donc être fière de son téléphérique du Faron inauguré en 1959 et doté depuis 2017 de belles cabines modernes d'un rouge flamboyant !

Par ailleurs d'autres projets de transport par câble en milieu urbain sont à l'étude dans la région, comme entre Vitrolles et l'aéroport de Marseille Provence, ou entre Nice Ouest et Saint-Laurent du Var.

**Je vous propose en ouverture de ce congrès de nous rappeler que près de 60 saisons d'hiver et de ski se sont écoulées depuis le premier plan neige de 1964.**

60 saisons qui ont marqué deux à trois générations d'exploitants et bien sûr autant de clients et pratiquants de sports de montagne en stations.

Permettez-moi de commencer par ce détour historique pour vous dire combien nous pouvons **être fiers des « plans neige »** ayant permis le développement des stations en montagne. Ils ont correspondu à un incroyable défi des 30 Glorieuses : celui du développement économique des massifs montagneux et de la démocratisation des activités récréatives et du tourisme pour l'ensemble de nos concitoyens, culminant avec les Jeux Olympiques d'hiver de 1968 à Grenoble puis ceux d'Albertville en 1992.

Ce défi fut relevé avec succès par une **convergence inédite de stratégies et une mobilisation sans précédent de ressources publiques et privées**, engageant dans la durée des acteurs économiques véritablement **pionniers**, des élus locaux **visionnaires** et un « **État stratège** » qui a su impulser une dynamique et la faire évoluer, en fonction des conditions économiques et écologiques.

**La filière de l'aménagement touristique de la montagne est ainsi devenue une fierté pour la France.** Votre savoir-faire et vos réalisations ont fait la renommée que l'on reconnaît partout dans le monde et qui a suscité des demandes en ingénierie et des investissements à l'étranger.

Cette dynamique a généré un **éco-système inédit et puissant** pour nos vallées et massifs montagneux, dans lequel nous vivons toujours. Il cohabite avec d'autres modèles économiques en montagne (agropastoraux, artisanaux, industriels, des services à la population...).

Toutefois, comme dans toute « belle histoire », il y a des péripéties. Les héros les surmontent avec plus ou moins de facilité jusqu'à leurs résolutions progressives pour terminer sur une fin positive. En ce qui nous intéresse aujourd'hui, les péripéties ont démarré relativement tôt.

**Dès les années 1970**, hormis les effets des chocs pétroliers, **les premiers lanceurs d'alertes environnementales et climatiques**, aussi bien scientifiques que citoyennes, ont posé les premières limites écologiques du modèle économique basé sur une croissance infinie d'extraction et d'utilisation des ressources, d'émissions de gaz à effet de serre et d'artificialisation des espaces naturels.

Cela s'est traduit en montagne par le **discours de Vallouise** en 1977 du Président Valéry Giscard d'Estaing, mettant fin aux plans neige au profit d'un développement plus respectueux des massifs montagneux et de la protection de leur environnement naturel fragilisé.

Dans le sillage du discours de Vallouise, c'est **la loi de développement et de protection des territoires de montagne, adoptée à l'unanimité en 1985**, qui est venue traduire dans nos politiques nationales, déclinées pour chaque massif, la nécessité d'une gestion équilibrée de nos espaces de montagne, entre le développement des activités humaines et la préservation de l'environnement. C'était deux ans seulement avant la naissance du concept de développement durable.

Dans cette recherche d'équilibre, n'oublions pas que l'État avait posé la première limite au développement de la montagne au moment du lancement du plan neige avec le premier **parc national**, celui de la Vanoise, en 1963, dont nous célébrons donc les 60 ans cette année, puis celui des Écrins qui célèbre ses 50 ans, et celui du Mercantour en 1979.

**La décennie 1990 a ouvert grand la voie à cette prise de conscience du changement climatique**, d'abord sur le terrain avec les premiers hivers capricieux où l'enneigement naturel a pu faire défaut. Mais aussi avec les orientations fixées par le sommet de la Terre de 1992 puis le protocole de Kyoto en 1997.

**La Convention alpine** en a été une déclinaison, engageant les huit États alpins en faveur de la protection de la biodiversité des Alpes et leur développement durable. Ce traité international fondateur nous engage tous, encore aujourd'hui.

**Le réchauffement climatique s'est accéléré dans les décennies 2000 et 2010**, le groupement international d'experts du climat (GIEC), établissant désormais de manière irréfutable son origine humaine. **Les territoires de montagne se sont ainsi retrouvés aux avant-postes du changement climatique, éprouvant plus rapidement et intensément ses effets délétères, évidents et visibles** : augmentation des températures moyennes deux fois plus vite qu'ailleurs, fonte des glaciers et du permafrost, raréfaction et aléa de l'enneigement naturel, augmentation des phénomènes météo extrêmes et de l'ensemble des risques naturels.

**Mais vous avez su vous adapter** en développant des pépites technologiques tant en matière d'équipements, grâce aux industriels des remontées mécaniques, qu'en matière de gestion de

vos domaines (neige de culture, optimisation du damage, gestion énergétique, gestion des flux...).

Cette adaptation a néanmoins nécessité **d'importants investissements** dont l'amortissement ne fut rendu possible qu'avec l'extension des domaines skiables et l'expansion de l'immobilier de loisirs. Ceci dans une relation contractuelle de moyen et long termes avec les communes « support de station », grâce notamment aux Délégations de Service Public, lorsque les domaines skiables ne sont pas sous gestion directe des collectivités.

Concernant le débat actuel sur l'immobilier de loisir, je partage le constat que les conditions de mise en location par des propriétaires via les plateformes spécialisées sont différentes – à de rares exceptions près - en station de montagne par rapport au contexte des métropoles et des grandes agglomérations touristiques, en volumétrie et en impact sur l'offre pour les résidents, car ces biens ne se prêtent pas, pour la plupart, à une location à l'année. Il s'agit donc d'assurer les conditions d'un équilibre entre les différents types de biens en fonction des configurations des stations.

**La réalité du changement climatique nous oblige à continuer agir résolument et à toutes les échelles**, depuis l'Accord de Paris sur le climat en 2015, la nouvelle Loi montagne de 2016, les Schémas interrégionaux de massif, l'élaboration d'un Plan d'adaptation au changement climatique pour chaque massif, jusqu'à la planification repensée à l'échelle régionale et locale.

**Au début des années 2020, la crise sanitaire mondiale** de la pandémie de Covid-19 est venue complexifier l'équation en mettant à rude épreuve les opérateurs en stations.

Votre secteur a néanmoins connu une bonne résilience - avec l'appui financier déterminant de l'Etat et des Collectivités territoriales - **l'attrait pour la montagne étant resté intact voire renforcé auprès des clientèles**, locales, nationales comme internationales.

Il y eut ensuite **la sécheresse de l'année 2022 et des épisodes de canicules** qui nous ont fait rentrer dans une nouvelle ère de vulnérabilité sanitaire et de pression accrue sur la **ressource en eau**.

**Nous le savons tous, le changement climatique n'est pas une crise**, par définition passagère, comme il peut en surgir dans l'économie ou avec les pandémies.

Il est le nouveau paradigme dans lequel nous sommes tous engagés et pour plusieurs générations. Nous devons écouter et prendre en compte les signaux envoyés par la jeune génération qui, non seulement, est à l'avant-garde de profonds changements sociétaux et politiques, mais qui se détourne pour partie des métiers touristiques de la montagne, comme en témoigne les difficultés croissantes à recruter et fidéliser les saisonniers.

C'est donc le modèle hérité des 30 Glorieuses et des plans neige qui est questionné : les enjeux et le contexte n'étant plus les mêmes, le modèle est voué à s'adapter, à se transformer.

**L'État vous invite à raviver votre esprit pionnier, à vous réinventer. Et je vous sais déjà mobilisés face aux défis à relever :**

**Sous l'impulsion de votre président, Alexandre Maulin, vous vous êtes récemment engagés à atténuer votre empreinte écologique avec vos 16 éco-engagements.** Je ne peux que saluer cette démarche et le nombre grandissant de stations labellisées Flocon Vert ou en passe de l'être ; celles engagées à éliminer et valoriser leurs déchets et à recycler les matériels ; celles qui passent leurs activités au crible du bilan carbone ; démontent leurs installations obsolètes ; ont sensiblement réduit leur consommation énergétique. Bravo !

**Vous avez aussi déjà largement engagé votre diversification touristique** par la création ou le renforcement d'une saison estivale florissante voire même, pour certaines stations, une offre quasiment « à l'année ». Ceci avec l'appui de l'Etat et des Collectivités régionales et départementales, grâce notamment aux CPIER de massif et au plan Avenir Montagnes. **Vous**

**n'êtes plus des « stations de ski » mais des « stations de montagne ». Vous sortez donc progressivement du « tout-ski », bravo !**

En tant que maître d'ouvrage de **projets d'aménagement vous êtes confrontés à des contentieux** qui conduisent – on peut le regretter - à mettre le juge administratif en arbitre de la politique d'aménagement.

En faisant preuve de sobriété, en étudiant mieux, pour chaque projet, les différentes alternatives et leurs impacts respectives sur l'environnement, dans une logique de co-construction des projets, **il doit rester possible de mener à bien des projets vertueux en montagne** sans qu'elle devienne un gigantesque parc d'attractions toutes saisons attisant les contestations.

**Quant aux débats sur la temporalité de la pratique du ski**, Il y aura bien entendu encore du ski dans nos massifs, en altitude, mais nous ne pouvons plus raisonner en considérant que toutes les stations pourront poursuivre leur activité selon le modèle hérité. **Les adaptations visant à atténuer les effets du changement climatique ne seront pas suffisantes à terme.**

**Il vous appartient désormais de relever le plus difficile des défis : celui de votre transition. Il faudra pour cela contredire l'adage « sans le ski tout est fini ».**

Cette transition sera **différenciée et progressive** car, bien évidemment, toutes les stations ne sont pas logées à la même enseigne :

- Certaines, les plus petites et basses en altitude, sont d'ores et déjà arrêtées (*ex de Ceüze dans les Hautes Alpes*) ou en grande difficulté et il convient de les reconverter rapidement pour maintenir une vie attractive en montagne.
- Plusieurs autres, en moyenne montagne (1000 à 1500m), ont l'horizon 2040 en vue, et il nous faut les accompagner dès maintenant dans leur transition vers une moindre activité liée au ski, en considérant qu'il s'agit, pour la plupart, de stations-villages où la vie à l'année est à préserver et à développer.
- Le modèle de fonctionnement de la plupart de stations sera perturbé à l'horizon 2050, avec de fortes variabilités climatiques à intégrer et des conditions économiques différentes du modèle actuel.
- Seules quelques dizaines pourraient continuer à permettre la pratique du ski dans les Alpes dans des conditions raisonnables au-delà de l'horizon 2050.

À l'évidence, **les sites des stations resteront attractifs** pour les excursionnistes et les touristes cherchant à bénéficier des atouts de la montagne, ainsi que pour des populations désirant s'installer durablement dans les villes et villages. Les besoins en services, activités économiques et liaisons améliorées avec les vallées vont donc croître. La gestion des flux, des pics de fréquentation devient un impératif de gestion dans tous vos territoires, été comme hiver.

Car c'est bien à **l'échelle des bassins de vie**, alliant sites d'altitude et vallées que pourront se réaliser ces transitions. Le renouveau des petites centralités urbaines et rurales au cœur de nos vallées, les objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique ou encore les nouveaux territoires d'industrie et la réindustrialisation verte sont autant d'opportunités à saisir pour diversifier dès maintenant et se substituer progressivement aux revenus liés au ski.

La **concentration des ressources du ski** dans un nombre réduit de stations de haute altitude interroge par ailleurs la cohésion territoriale et les solidarités à l'échelle de nos massifs. Là encore, les modèles actuels auront à évoluer.

Et je salue également le positionnement de votre congrès ici à Toulon, symbolique des débouchés que les professionnels du **transport par câble** peuvent trouver ailleurs qu'en site d'altitude, ce mode de transport apportant des solutions de mobilités des derniers kilomètres encore sous-utilisées pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Là encore en travaillant les projets en concertation, en limitant les impacts paysagers et environnementaux et en élaborant des plans de financement et surtout de fonctionnement réalistes et soutenables, des projets vertueux peuvent être accompagnés !

Montrer la voie c'est aussi démontrer qu'il est possible de perpétuer de grandes traditions sportives dans un cadre environnemental et des conditions d'accueil adaptées à notre époque. **La candidature alpine française aux JO d'hiver 2030, que vous portez avec détermination M. le président de Région**, en lien avec le président Wauquiez en Auvergne-Rhône-Alpes, doit être la catalyse nécessaire à cette dynamique pour faire de ces jeux la vitrine mondiale des transitions possibles et engagées !

**Enfin, j'en appelle à votre responsabilité de chefs d'entreprise ou d'élu gestionnaire de domaines.** Votre responsabilité est bien sûr sociale et environnementale mais elle est ici, peut-être plus qu'ailleurs, territoriale. Notre environnement institutionnel est désormais décentralisé, conférant de larges responsabilités aux acteurs de terrain, institutionnels comme économiques.

Je vous invite donc à vous engager, individuellement et collectivement, dans ces transitions en prenant pleinement conscience de votre rôle et de vos contributions attendues à la « chaîne de valeur » en montagne.

Je veux saluer plusieurs « premiers de cordée » qui, parmi vous, ont déjà emprunté cette nouvelle voie, et tout particulièrement les entreprises alpines engagées dans la **Convention des Entreprises pour le Climat**.

A ce titre, vos représentants au sein des nouveaux Comités de massif pour la mandature 2023-2029 seront des contributeurs déterminants pour construire, avec tous les acteurs en montagne, les **plans d'adaptation des massifs au changement climatique** requis par la loi.

J'invite par ailleurs DSF et vous tous à participer à la poursuite des « **Etats généraux des transitions des territoires de montagne** » à animer à l'échelle nationale et par massif, à partir de 2024, par les représentants des pouvoirs publics, de l'économie en montagne et les organisations de la société civile.

Vive la montagne et vive les montagnards !

Je vous remercie.